

Résultats d'analyses des possibilités forestières

Dossier soumis en revue externe avant la détermination par le Forestier en chef des possibilités annuelles de récolte à rendement soutenu de l'unité d'aménagement 011-52

Bureau du forestier en chef



François Ouellet, ing.f., M.Sc.

Version 3.0

26 juin 2013



ISO 9001
QMI-SAI Global

Ayant pris connaissance des résultats obtenus par l'analyste responsable du calcul des possibilités forestières de cette unité d'aménagement, je recommande leur présentation en revue externe.

Gérard Szaraz, ing.f., M.Sc., M.A.P., Forestier en chef

Les analyses présentées dans ce document ont été réalisées sous la direction de Jean Girard, ing.f., M.Sc., Directeur du calcul des possibilités forestières et de Daniel Pelletier, ing.f., Chef du Service du calcul des possibilités forestières de l'Est.

Bureau du forestier en chef

845, boulevard Saint-Joseph

Roberval (Québec) G8H 2L6

Téléphone : 418 275 7770

Télécopieur : 418 275 8884

bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca

Principales abréviations utilisées

ADF	Aménagement durable des forêts
AIPL	Aire d'intensification de la production ligneuse
CPF	Calcul des possibilités forestières
DGR	Direction générale régionale
DHP	Diamètre à hauteur de poitrine
FSC	Forest Stewardship Council
LADTF	Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier
MRN	Ministère des Ressources naturelles
PAFI	Plan d'aménagement forestier intégré (tactique ou opérationnel)
RNI	Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État
SADF	Stratégie d'aménagement durable des forêts
SEPM	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze
TBE	Tordeuse des bourgeons de l'épinette
UA	Unité d'aménagement
UTA	Unité territoriale d'analyse

Introduction

Tel que spécifié dans la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF), le Forestier en chef a notamment la responsabilité de déterminer les possibilités forestières pour les unités d'aménagement dans le respect des orientations et des objectifs prévus à la Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF), tout en tenant compte des objectifs régionaux et locaux d'aménagement durable des forêts (ADF).

La revue externe

Le Bureau du forestier en chef s'est doté d'une [politique de qualité](#) pour encadrer la réalisation du calcul des possibilités forestières (CPF). Une des exigences est de diriger l'opération de manière systématique et transparente afin d'assurer la qualité des résultats.

L'objectif de la revue externe est d'informer et d'expliquer aux intervenants le nouveau calcul des possibilités forestières afin de s'assurer que les éléments pertinents ont été adéquatement pris en compte. Également, elle vise à démontrer que la démarche et les résultats obtenus sont cohérents avec les objectifs de l'ADF.

Les commentaires qui seront recueillis sur les résultats obtenus en matière de possibilités forestières et leur cohérence avec les objectifs poursuivis permettront de bonifier la démarche et les résultats.

Cet exercice prend place dans un contexte en mouvance. En effet, dans le cadre de l'implantation du nouveau régime forestier, les travaux du Bureau du forestier en chef se basent sur le projet de Stratégie d'ADF et les plans d'aménagement forestier intégré tactiques (PAFI-T) disponibles.

Le rapport des résultats d'analyses

Le présent rapport a pour objectif de présenter les résultats des analyses réalisées et les effets des composantes de la stratégie d'aménagement à la base du CPF. Sa portée se limite à exposer les faits tels qu'ils apparaissent à la lumière des analyses, sans y formuler une opinion. Sa présentation vise à assurer que les objectifs et les exigences aient été captés de manière efficace dans une perspective d'amélioration continue et de transparence.

Le Forestier en chef doit déterminer et annoncer les possibilités forestières à partir des meilleurs outils et méthodes disponibles tout en tenant compte des autres composantes du régime forestier. Pour ce faire, le Bureau du forestier en chef a produit les analyses nécessaires, lesquelles sont présentées dans ce document.

Vos commentaires

Le Bureau du forestier en chef espère recevoir vos commentaires sur les résultats préliminaires présentés pour chacune des unités d'aménagement ainsi que sur le processus de la revue externe. Ils serviront à enrichir l'opération de calcul en vue de la détermination des possibilités forestières. Ils doivent donc être en lien avec les informations présentées dans les documents produits pour la revue externe. Vos commentaires doivent être acheminés par courriel au Bureau du forestier en chef à l'adresse suivante : bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca en mentionnant dans l'objet le numéro de l'unité d'aménagement. Le nom d'un répondant ainsi qu'une adresse de courriel seront utiles pour vous répondre.

La documentation complémentaire

Afin de compléter l'information entourant l'*Opération CPF*, des documents supplémentaires sont disponibles sur le site Internet du Forestier en chef (<http://forestierenchef.gouv.qc.ca/documents/calcul-des-possibilites-forestieres/>). Ainsi, vous trouverez un document d'accompagnement pour faciliter la compréhension du rapport de revue externe, les orientations du CPF, certaines cartes thématiques ainsi que le Manuel de détermination des possibilités forestières.



Description de l'unité d'aménagement 011-52¹

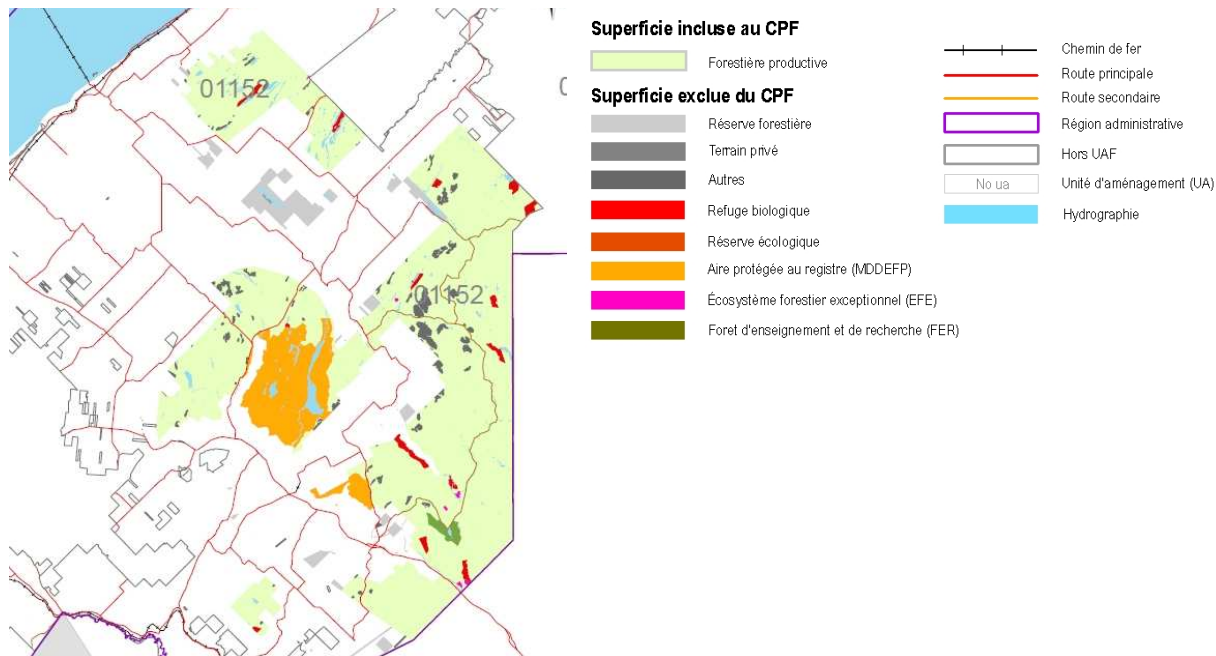
Territoire

L'unité d'aménagement (UA) 011-52 est située dans la région administrative du Bas-St-Laurent. Son territoire fait partie des municipalités régionales de comté (MRC) de Témiscouata (72 %), Les Basques (15 %), Rimouski-Neigette (10 %) et de Rivière-du-Loup (2 %). Ses principales composantes sont illustrées sur la carte ci-dessous. La répartition du territoire montre que 81 % de la superficie est admissible à la récolte de bois.

Répartition du territoire aux fins du CPF	Superficie (ha)
Superficie totale	175 900
Improductive	12 160
Exclue de l'UA	8 430
Inclue dans l'UA mais exclue du calcul	24 500
Superficie retenue pour le calcul	130 810

Les principales superficies exclues du calcul pour des fins de conservation de la biodiversité sont identifiées dans la carte ci-dessous.

Principales superficies exclues de la récolte dans l'unité d'aménagement



Particularités du territoire

- ✘ Aire protégée décrétée : Parc national du Lac Témiscouata (16 300 ha).
- ✘ On retrouve deux portions de réserves fauniques (Duchénier (4 150 ha) et Rimouski (8 680 ha) et la ZEC Owen (59 540 ha).
- ✘ L'unité d'aménagement prend en compte les éléments de la norme FSC Grands-Lacs/St-Laurent.
- ✘ Les Malécites de Viger fréquentent le territoire.

¹ Une description détaillée du territoire, des utilisateurs présents ainsi que des principaux enjeux d'aménagement durable des forêts se retrouvent dans le PAFI-T de l'unité d'aménagement produit par le MRN.

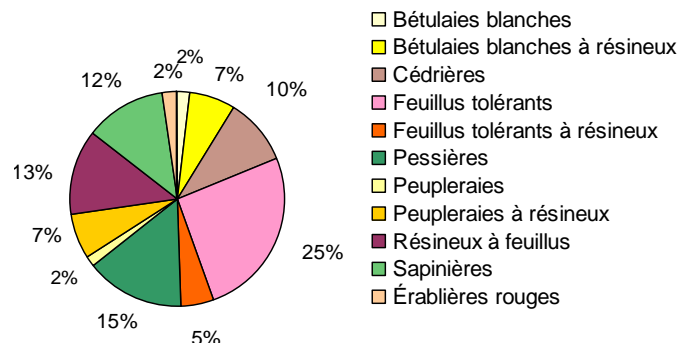
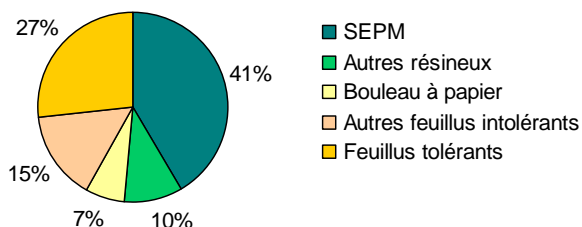


🌲 Description de la forêt

L'unité d'aménagement est située à 100 % dans le sous-domaine de la sapinière à bouleau jaune de l'est.

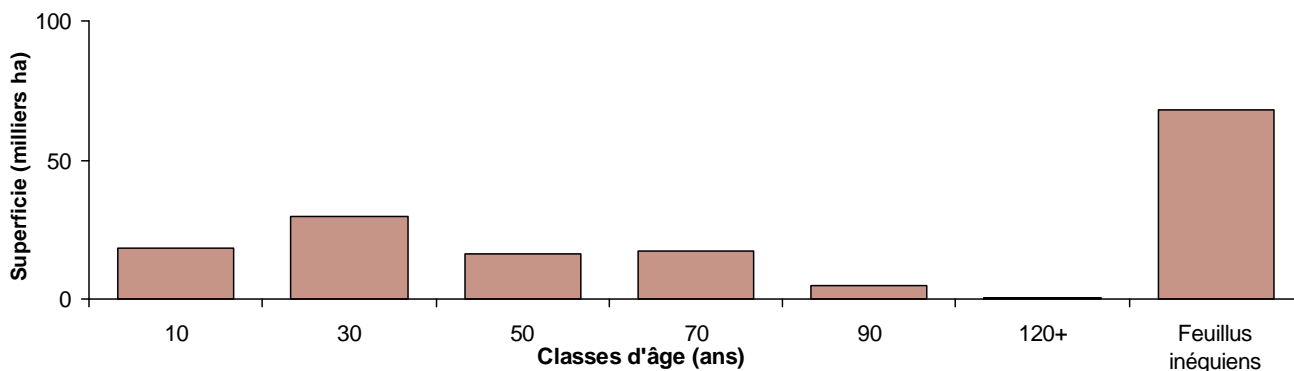
Volume marchand brut sur pied : 17 250 000 m³

Superficie des types forestiers



Cette unité d'aménagement a un historique d'aménagement forestier qui remonte aux années 1970. On compte près de 26 000 ha de coupe totale, 27 000 ha de plantation, 28 000 ha de coupes partielles et 27 000 ha de travaux d'éducation. La structure d'âge est assez équilibrée, avec un déficit pour les classes de 90 ans et plus. Ce manque de forêt de plus de 90 ans est compensé par la classe « *feuillus inéquiens* » qui regroupe les forêts à structure irrégulière. Cette classe qui occupe 44 % de la superficie représente l'ensemble des superficies modélisées en surface terrière. Cette classe d'âge regroupe les types de forêt dominés par l'érable à sucre, l'érable rouge, le bouleau jaune et le thuya.

Distribution des classes d'âge



Particularités de la forêt / Enjeux d'aménagement

- ✘ La gestion d'une diversité d'essences et l'importance des forêts mélangées (31 %) lors de l'intégration des opérations forestières est un des enjeux importants de l'unité d'aménagement.
- ✘ Un scénario sylvicole comprenant un traitement d'éclaircie commerciale à deux entrées est prévu pour les plantations actuelles et futures sur sites riches. Ce scénario sylvicole représente un enjeu socio-économique important pour la région.
- ✘ Un traitement de jardinage acérico-forestier est prévu pour les érablières acéricoles.

Évolution des possibilités forestières

🌲 Création de l'unité d'aménagement

L'unité d'aménagement 011-52 a été créée en 2002 par la fusion de l'aire commune 011-27 et d'une partie de la 011-04. Les possibilités forestières 2000-2008 ont été estimées à partir des prorata respectifs des superficies des aires communes dans l'unité d'aménagement constituée.

Possibilités forestières de 2000 à 2013

Périodes	Possibilités forestières par essence ou groupes d'essences en volume marchand brut (m³/an) Rendement soutenu sur 150 ans									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2000 - 2008	98 800	11 900	0	500	35 600	19 600	13 000	28 000	4 000	211 500
2008 - 2013	46 900	9 500	0	200	23 100	11 700	9 300	22 000	7 300	130 000
Modif. 2010	43 800	7 700	0	100	17 400	9 800	8 500	20 400	7 300	115 100
2013 -	41 600	7 200	0	0	16 500	9 300	8 100	19 400	6 900	108 900

🌲 Révisions

Les possibilités forestières de cette unité d'aménagement ont été modifiées en 2010 pour tenir compte de la création du Parc national du Lac Témiscouata.

🌲 Mise à jour des possibilités forestières en 2011

Les possibilités forestières actuelles (2013-) ont été mises à jour sommairement en août 2011, pour les besoins de la mise en œuvre du nouveau régime forestier. Pour l'unité d'aménagement 011-52, cette mise à jour a entraîné une réduction globale de 5 % de la possibilité forestière pour toutes les essences.

🌲 Note

Auparavant, les possibilités forestières étaient déterminées en volume marchand net. À partir de 2013, les possibilités forestières sont dorénavant établies en volume marchand brut, c'est-à-dire qu'aucune réduction pour la carie ou la non-utilisation des bois n'est appliquée dans le CPF. Ces éléments seront pris en compte *a posteriori*. Pour fins de comparaisons, les possibilités antérieures à 2013 ont donc été converties en volume marchand brut. Un facteur uniforme de 6 % a été appliqué.

Changements survenus dans l'unité d'aménagement depuis le CPF de 2008-2013

- ✘ Ajout de l'aire protégée du Parc national du Lac Témiscouata.
- ✘ 4^{ième} programme d'inventaire décennal.
- ✘ Nouvelles hypothèses de croissance.
- ✘ Intégration du nouveau guide d'aménagement des ravages de cerfs de Virginie, 4^e édition.
- ✘ La maturité est déterminée en fonction de l'âge d'exploitabilité absolue des tiges de 9,1 cm de diamètre et plus, pour toutes les strates dont le critère d'admissibilité à la récolte est fonction de l'âge.



Résultats des analyses soumis à la revue externe

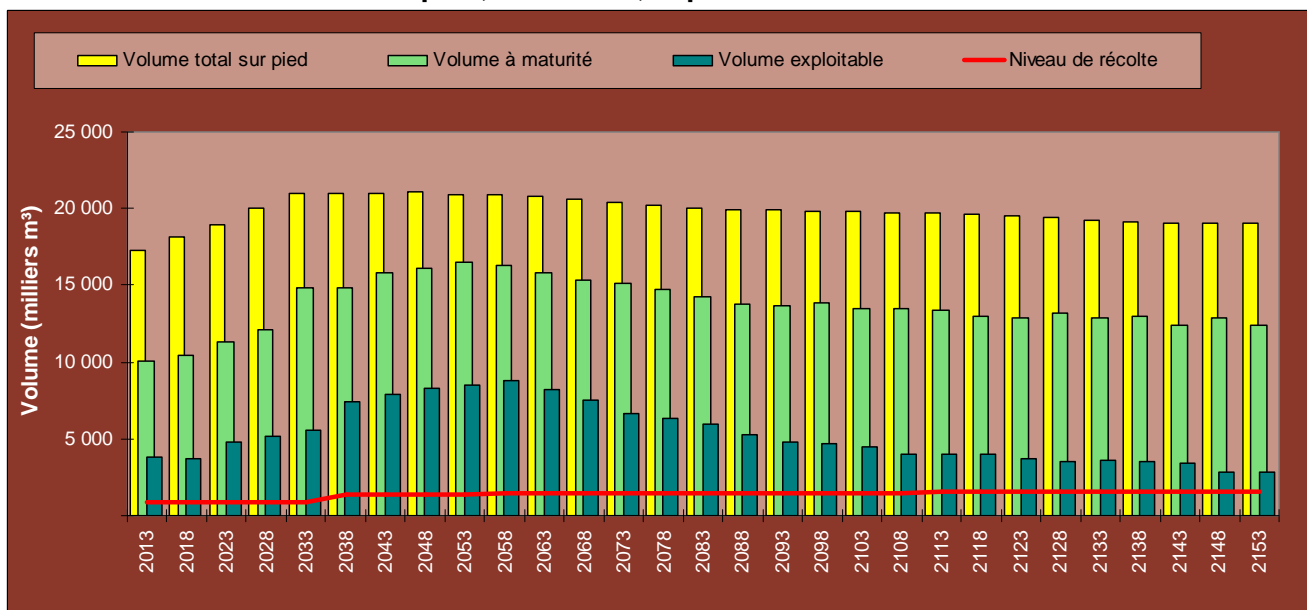
Les résultats présentés proviennent de la modélisation des objectifs d'ADF, de la stratégie d'aménagement appliquée à l'unité d'aménagement et des exigences à respecter. Parmi ces exigences, on retrouve des modalités réglementaires telles que l'application de la coupe en mosaïque ou le maintien du couvert forestier dans les unités territoriales de référence.

Le tableau suivant montre les niveaux de récolte par essence ou par groupes d'essences ainsi que leur variation par rapport à ceux actuellement en vigueur. Ces niveaux de récolte sont appelés à être ajustés lors de la détermination suite à la revue externe et à la modification de certaines prémisses à la lumière de nouvelles informations.

Résultats préliminaires présentés à la revue externe	Niveaux de récolte par essence ou groupes d'essences en volume marchand brut (m³/an)									
	Rendement soutenu sur 150 ans									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2014-2018	85 200	9 900	0	300	18 600	12 100	12 800	35 900	3 800	178 600
Δ 2013-	105%	38%			13%	30%	58%	85%	-45%	64%

Dans cette unité d'aménagement, la possibilité unitaire est de 1,4 m³/ha/année, ce qui correspond à une récolte annuelle de 1 % du stock sur pied initial.

Évolution du volume total sur pied, à maturité, exploitable et du niveau de récolte



Dans le graphique ci-dessus, la différence entre le volume à maturité et le volume exploitable s'explique par les superficies de territoire où la récolte n'est pas autorisée en raison de contraintes territoriales temporaires (ex. : encadrements visuels fermés à la récolte), les coupes partielles qui ne prélèvent qu'une partie du volume et par les critères d'admissibilité à la récolte qui repoussent cette dernière au-delà de l'âge de maturité. À noter que le niveau de récolte illustré est pour cinq années.

Répartition des volumes récoltés

Le tableau suivant présente la répartition des volumes récoltés selon les grands types de forêt présents dans le territoire de l'unité d'aménagement. Chaque type de forêt se distingue par les essences qui le composent. Ces essences peuvent avoir des usages différents et certaines d'entre elles posent des difficultés de mise en marché dans le contexte économique actuel.

Répartition des superficies et des volumes récoltés par types de forêt

Types de forêt regroupés	Superficies récoltées				Volumes récoltés (m³/an)							
	Coupes finales (ha/an)	%	Coupes partielles (ha/an)	%	Résineux	%	Feuillus tolérants	%	Feuillus intolérants	%	Total	%
Sapinières	240	39	50	5	43 200	45	1 200	3	5 700	15	50 100	28
Résineux à feuillus	80	15	20	2	10 000	10	1 600	4	3 900	10	15 500	9
Bétulaies blanches à résineux	50	9	0	-	3 600	4	1 200	3	3 600	10	8 400	5
Peupleraies à résineux	110	20	0	-	7 400	8	900	2	12 900	34	21 200	12
Peupleraies	10	2	0	-	200	0	100	0	1 500	4	1 800	1
Feuillus tolérants à résineux	20	3	60	6	2 400	2	2 700	6	1 100	3	6 200	3
Feuillus tolérants	0	-	650	60	2 300	2	35 600	79	4 000	10	41 900	23
Pessières	40	6	160	15	15 200	16	100	0	900	2	16 200	9
Cédrrières	0	-	120	11	9 100	10	0	0	200	1	9 300	6
Bétulaies blanches	10	2	0	-	400	0	300	1	1 300	3	2 000	1
Érablières rouges	30	5	10	1	1 600	2	1 100	2	3 300	8	6 000	3
Total	590	100	1 070	100	95 400	100	44 800	100	38 400	100	178 600	100

La répartition des volumes par composante territoriale est présentée ci-dessous. Un classement par couleur illustre la difficulté opérationnelle croissante de récolte (considérant le type de composante territoriale et les difficultés de mise en marché des différentes essences dans les mêmes assiettes de coupe). Les couleurs utilisées dans le tableau ci-dessous illustrent le gradient de difficulté : facile (en vert) à très difficile (en rouge).

Répartition des volumes par composante territoriale selon le gradient de difficulté d'opération

Types de forêt regroupés	Volume réparti dans les contraintes territoriales (m³/an)							Total	
	Sans contraintes	Territoires fauniques structurés	Paysages	Ravages de cerfs de Virginie	Bandes riveraines	Peuplements orphelins	Pentes fortes		
Sapinières	8 700	26 600	900	5 000	1 600	7 100	200	50 100	28%
Résineux à feuillus	5 500	4 900	400	1 900	200	2 500	100	15 500	9%
Bétulaies blanches à résineux	3 900	2 300	500	400	300	1 000	0	8 400	5%
Peupleraies à résineux	8 400	3 800	1 300	5 500	500	1 500	200	21 200	12%
Peupleraies	800	800	100	0	0	0	100	1 800	1%
Feuillus tolérants à résineux	2 100	2 600	400	400	0	600	100	6 200	3%
Feuillus tolérants	15 400	19 500	1 400	1 500	0	3 100	1 000	41 900	23%
Pessières	4 500	8 500	1 000	500	300	1 300	100	16 200	9%
Cédrrières	3 000	3 300	100	0	0	2 900	0	9 300	5%
Bétulaies blanches	900	600	100	200	0	200	0	2 000	1%
Érablières rouges	2 900	800	400	1 100	100	600	100	6 000	3%
Total	56 100	73 700	6 600	16 500	3 000	20 800	1 900	178 600	100%
	31%	41%	4%	9%	2%	12%	1%		

Particularités liées à la répartition des volumes

- ✘ Tous les essences individuelles représentant plus de 10 % du volume sur pied ont été régularisées (peupliers, érables et thuya).
- ✘ Une proportion importante du volume provient des peuplements orphelins (12 %) et des ravages de cerfs de Virginie (9 %).
- ✘ 39 % du volume provient d'interventions partielles, incluant les éclaircies commerciales.



Activités d'aménagement forestier et budget requis

Les activités de récolte et les travaux sylvicoles requis pour atteindre les objectifs visés par la stratégie d'aménagement forestier sont présentés dans le tableau ci-dessous. Les superficies correspondent aux réalisations annuelles moyennes prévues. Elles sont en partie encadrées par les cibles établies par la Direction générale régionale (DGR). Ce niveau d'aménagement requiert un budget annuel de **1,9 Million \$** pour la réalisation des travaux sylvicoles.

Traitements commerciaux	Superficie annuelle moyenne (ha/an)	Variation avec 2008-2013 (%)	Cibles de la DGR (ha/an)	Gradient
Coupe avec protection de la régénération et des sols	540			Extensif
Autres coupes finales	50			
Total des coupes totales (CT)	590	-5%		
Éclaircie commerciale	180		max 10% du volume total SEPM récolté	Intensif
Coupe progressive	410			De base
Coupe de jardinage ou d'amélioration	480			Intensif
Total des coupes partielles (CP)	1 070	21%	Total des CP entre 51 et 64% des coupes (excluant les EC)	
<i>sous-total CP Résineux</i>	340			
<i>sous-total CP Feuillus tolérants et pins</i>	730			
Total des activités de récolte	1 660	10%		
<i>% coupes totales / récolte</i>	36%			
<i>% coupes partielles / récolte</i>	64%			
Traitements non commerciaux	Superficie annuelle moyenne (ha/an)	Variation avec 2008-2013 (%)	Cibles de la DGR (ha/an)	Gradient
Ligniculture (essences à croissance rapide)				Elite
Plantation intensive (2 000 plants/ha)	150		max 150 ha/an	Intensif
Plantation de base (1 600 plants/ha) et regarni	60		max 60 ha/an	De base
<i>% de plantation des coupes totales</i>	24%			
Total des plantations	210	320%		
Nettoiement et dégagement de la régénération	160			De base
Éclaircie précommerciale	130			Intensif
Dégagement des plantations	350			Intensif
Total des travaux d'éducation	640	-28%	640-800 ha/an	
Scarifiage partiel	0			De base
Scarifiage en plein	320			De base
Total de la préparation de terrain	320	540%		

Scénarios sylvicoles

Les scénarios sylvicoles retenus dans les analyses sont basés sur les *Guides sylvicoles par végétations potentielles* du MRN et ont été sélectionnés conjointement avec la DGR.

Particularités liées aux activités d'aménagement

- ✘ Les autres coupes finales comprennent la CPPTM et la coupe avec réserve de semenciers.
- ✘ Un scénario avec éclaircie commerciale à deux entrées est prévue pour les plantations actuelles et futures sur sites riches. Ce scénario génère 10 % du volume SEPM.
- ✘ Seul le jardinage a été maintenu dans les érablières irrégulières.
- ✘ Un traitement de jardinage acérico-forestier est prévu pour les érablières acéricoles à production mixte.

Note

Pour plus d'informations sur les traitements sylvicoles, vous pouvez consulter les fascicules du chapitre 3 du Manuel de détermination des possibilités forestières.

Stratégie d'aménagement

Le tableau suivant présente les principaux éléments de stratégie possibles et retenus dans les analyses de l'unité d'aménagement 011-52.

Thèmes	Enjeux	Modalités appliquées	Intégrés	
Structure, composition et configuration des forêts	Structure d'âge	Seuils de stade de développement selon les cibles régionales	oui	
	Composition	Suivi de l'enfeuilletement et de l'ensapinage	(1)	
	Essences enjeux	Suivi de la raréfaction de certaines essences	(1)	
	Aires protégées		Intégration des aires décrétées par le gouvernement	oui
			Intégration d'aires disposant de protections administratives	
			Autres exclusions pour fins de protection (refuges biologiques, etc.)	oui
Organisation spatiale	Récolte par massifs agglomérés ou en coupe mosaïque	oui		
Perturbations naturelles	Insectes	Suivi de la vulnérabilité face à la TBE	oui	
	Feux	Impact de la récurrence des feux de forêts		
Habitats fauniques reconnus	Cerf de Virginie	Prise en compte des ravages pour l'habitat hivernal	oui	
	Caribou forestier	Application du plan de rétablissement (aménagement)		
	Salmonidés	Modalités pour les sites d'intérêt faunique (saumon, ouananiche)		
Productivité des forêts	Paludification	Stratégie pour contrer l'entourbement		
	Éricacées	Stratégie pour contrer l'invasion par les éricacées		
	Milieux ouverts	Stratégie de reboisement des milieux ouverts		
	Aires d'intensification	Travaux sylvicoles dans les aires d'intensification de la production ligneuse		
	Aménagement forestier	Travaux sylvicoles et budget en lien avec les objectifs régionaux	oui	
Conservation des sols et de l'eau	Qualité de l'eau	Protection des lisières boisées	oui	
		Protection des bassins versants		
		Protection des milieux humides	oui	
Conservation des sols	Contraintes et exclusions de la récolte dans les pentes fortes	oui		
Production ligneuse	Production ligneuse	Maximisation du volume disponible	oui	
	Intensification	Scénarios sylvicoles d'intensification de l'aménagement	oui	
Aspects sociaux et économiques	Paysages	Maintien de la qualité visuelle des paysages	oui	
	Dimension des bois	Maintien de la dimension des bois SEPM récoltés	oui	
		Maintien de la dimension des bois de bouleau à papier récoltés	oui	
	Certification	Intégration d'éléments de la norme FSC	oui	
	Harmonisation	Intégration d'éléments convenus avec les territoires fauniques structurés, les communautés autochtones, etc.		
Qualité des bois	Scénarios sylvicoles visant la production d'essences de qualité	oui		
Autres	Autres	Éléments particuliers spécifiques à l'unité d'aménagement		

1 Bien que cet enjeu soit présent dans l'unité d'aménagement, il n'a pas été retenu dans la modélisation car l'importance des superficies visées et/ou les modalités d'aménagement associées ont un impact négligeable sur les résultats du CPF.

Particularités liées à la stratégie d'aménagement

- ✘ Des scénarios sylvicoles d'intensification de l'aménagement ont été intégrés à la stratégie mais ceux-ci n'ont pas été localisés à l'intérieur d'aires d'intensification de la production ligneuse (AIPL).
- ✘ La norme FSC a été prise en compte en intégrant un facteur de rétention pour les coupes totales.
- ✘ La stratégie prévoit des scénarios sylvicoles pour contrôler la composition forestière.

Note

La prise en compte de certains des éléments présentés ci-dessus est détaillée dans les pages suivantes. Il est à noter que des indicateurs de suivi de la qualité de l'habitat ainsi que les analyses reliées à la rentabilité économique seront évalués suite à la détermination des possibilités forestières.



Qualité des bois feuillus et des pins

La qualité des tiges sur pied est une variable économique et sylvicole importante en aménagement forestier, particulièrement pour les essences feuillues nobles et certaines essences résineuses comme les pins blanc et rouge. La qualité des tiges n'est pas directement prise en compte dans les analyses réalisées par le Bureau du forestier en chef pour deux raisons. Tout d'abord, la qualité des tiges n'est pas une donnée suffisamment précise pour être intégrée à l'échelle stratégique. De plus, les modèles de croissance utilisés pour générer les courbes d'évolution ne permettent pas d'utiliser cette variable dans les facteurs explicatifs de la croissance.

En conclusion, cette variable n'a pas la robustesse suffisante pour être retenue dans les analyses réalisées à l'heure actuelle. En effet, il n'est pas possible de déterminer, à l'échelle de l'unité d'aménagement, la part de qualité contenue présentement dans les peuplements forestiers, ni combien il y en aura dans le futur.

Toutefois, comme cette variable a une importance économique, tactique et opérationnelle incontournable, les moyens suivants ont été retenus pour en tenir compte de façon indirecte dans les analyses.

Scénarios sylvicoles

Dans les peuplements composés majoritairement de feuillus nobles et de pins, aucun aménagement extensif n'est prévu. Tous les scénarios de base prévoient le recours aux coupes progressives et à la préparation de terrain (lorsque nécessaire) pour régénérer ces essences de valeur. Les scénarios intensifs sont réservés aux peuplements forestiers composés majoritairement d'essences recherchées, situés sur des sites productifs et présentant une croissance performante. Les traitements sylvicoles privilégiés sont la coupe de jardinage et les éclaircies commerciales.

Niveaux d'aménagement

Dans le cadre des travaux d'optimisation, des contraintes sont imposées aux modèles afin de donner priorité aux scénarios sylvicoles intensifs qui visent à améliorer la qualité des peuplements et ceux qui minimisent la production de bois à pâte et ce, même si cette approche peut avoir un impact négatif dans certains cas sur le volume total de bois produit.

Dimension des bois

Dans le cas des bétulaies blanches situées de façon prépondérante sur des sites riches, la récolte des peuplements est subordonnée à l'atteinte d'une dimension minimale des tiges, permettant leur utilisation pour des fins autres que la trituration. (Voir la section *Dimension des bois* pour plus de détails).

Répartition des possibilités forestières

Au moment de la détermination des possibilités forestières, une attention particulière sera apportée à répartir les volumes récoltés provenant de peuplements forestiers composés d'essences recherchées et présentant une bonne croissance, soit ceux les plus susceptibles de produire du bois de qualité.



Structure d'âge des forêts

Pour traiter cet enjeu, le Bureau du forestier en chef a intégré dans ses analyses les cibles établies par la DGR pour les stades de *vieille forêt* et de *régénération*. Les cibles ont été fixées spécifiquement dans chaque unité territoriale d'analyse (UTA). Il y a huit UTA dans l'unité d'aménagement 011-52. Les degrés d'altération retenus ainsi que les délais de restauration au besoin (en nombre d'années), pour les atteindre sont décrits ci-dessous.

Altération, cibles et délais retenus pour les UTA

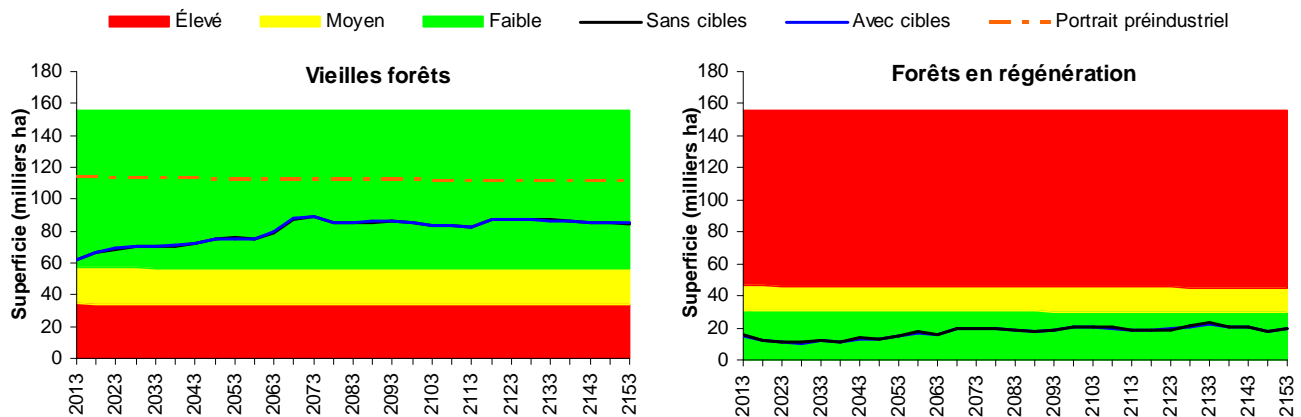
Unités territoriales d'analyse (UTA)								
UTA	1	2	3	4	5	6	7	8
Actuel								
Cible								
Délai								

Degrés d'altération

Faible	Moyen	Élevé
--------	-------	-------

Les cibles retenues n'ont pas d'influence sur les superficies en vieilles forêts au niveau de l'unité d'aménagement à court terme ou à long terme. Ces cibles permettent d'atteindre et de maintenir un niveau d'altération moyen ou faible sur 100 % des UTA et ce, sans délai. L'impact sur les niveaux de récolte à court terme des cibles retenues pour cet enjeu est estimé à -1 % du volume total et à -1 % du volume des essences SEPM. Les graphiques ci-dessous illustrent l'évolution des stades de développement dans le scénario avec cibles et dans le scénario sans cibles.

Évolution des stades de développement à l'échelle de l'unité d'aménagement



Particularité liée à la structure d'âge

- ✘ Bien qu'une cible de niveau d'altération « moyen » ait été retenue pour l'unité d'aménagement, les UTA 3 à 7 maintiennent un niveau d'altération faible sur l'ensemble de l'horizon.

Note

Pour plus d'informations sur la prise en compte de cet enjeu, vous pouvez consulter le fascicule sur la structure d'âge du Manuel de détermination des possibilités forestières.

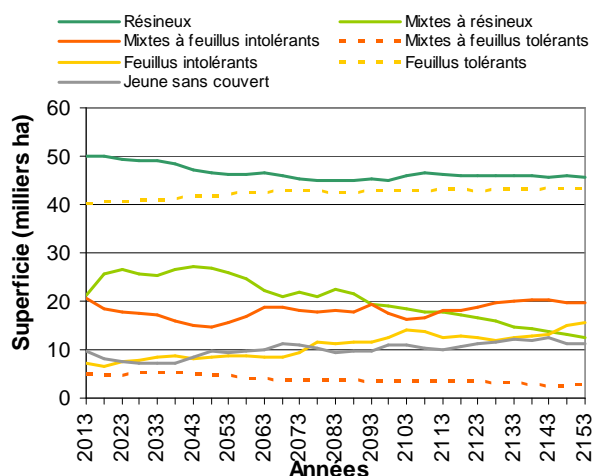


Composition des forêts

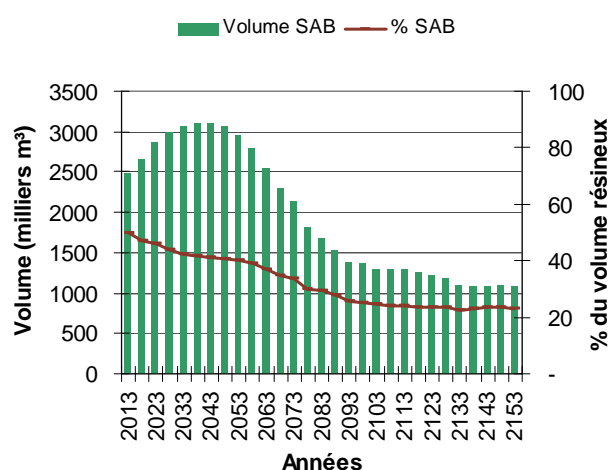
☛ Susceptibilité à l'envahissement par les feuillus intolérants et par le sapin baumier

Cette unité d'aménagement est susceptible à l'envahissement par les feuillus intolérants (enfeuillage) et par le sapin baumier (ensapinage). Il est à noter que ces enjeux ne font pas l'objet de cibles particulières dans la modélisation. Les figures suivantes représentent leur évolution en fonction de la stratégie d'aménagement retenue. On remarque une diminution du pourcentage de sapin à long terme.

Évolution des types de couvert



Évolution du sapin baumier (SAB)



☛ Raréfaction de certaines essences

La raréfaction du pin blanc, du pin rouge, du thuya occidental, de l'épinette blanche et rouge et du bouleau jaune est une réalité dans cette unité d'aménagement.

Il est à noter que la raréfaction de ces essences ne fait pas l'objet de cibles précises dans la modélisation. Par contre, des actions spécifiques ont été prises lors de la conception de la stratégie sylvicole telles la création de groupes de strates particuliers et le choix de scénarios sylvicoles adaptés à ces essences.

☛ Note

Pour plus d'informations sur la prise en compte de cet enjeu, vous pouvez consulter le fascicule sur la raréfaction du pin blanc et le fascicule sur les enjeux de composition du Manuel de détermination des possibilités forestières.

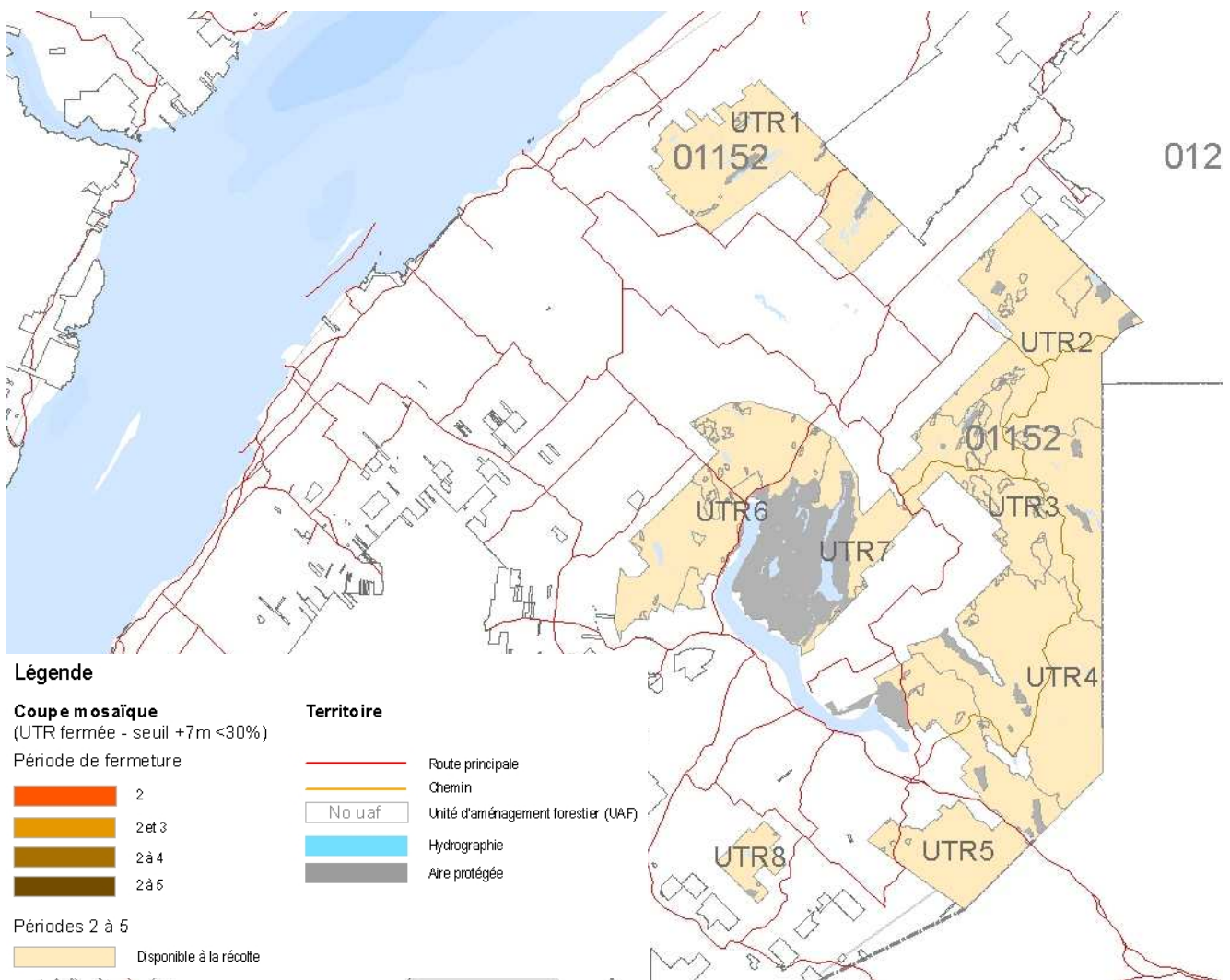
Organisation spatiale

🌲 Organisation spatiale adaptée à la sapinière et à l'érablière

L'unité d'aménagement est gérée sous le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI) qui impose une répartition des activités de récolte par coupes totales selon un mode prévoyant une majorité de coupes en mosaïque et un complément en coupes agglomérées. Une spatialisation tenant compte de ces paramètres a été effectuée.

La carte ci-dessous présente les huit UTR. Il n'y a aucune entité fermée à la récolte en raison d'une trop forte proportion de jeunes forêts. L'impact des objectifs de répartition spatiale sur les niveaux de récolte à court terme est estimé à -25 % du volume total et à -28 % du volume des essences résineuses.

Localisation des particularités liées à l'organisation spatiale



🌲 Note

Pour plus d'informations sur la prise en compte de cet enjeu, vous pouvez consulter le fascicule sur la spatialisation du Manuel de détermination des possibilités forestières.

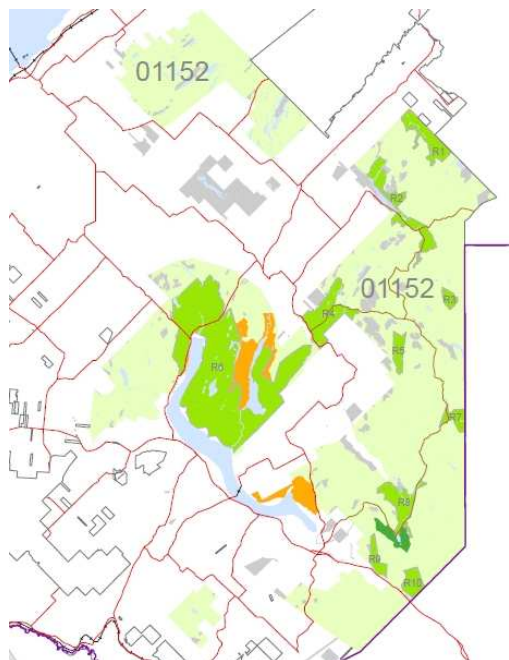


Habitats fauniques reconnus

Cerf de Virginie

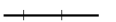







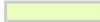
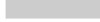

L'unité d'aménagement comprend dix aires de confinement hivernal du cerf de Virginie, qui totalisent 28 300 hectares, soit 18 % de la superficie totale. Les noms de ces habitats fauniques décrétés apparaissent ci-dessous. Le RNI et les plans d'aménagement qui en découlent prévoient des modalités qui ont comme objectif de maintenir les composantes d'abri et l'apport de nourriture en période hivernale dans ces aires.

Localisation des aires de confinement



- R1 Ravage de la rivière de l'orient
- R2 Ravage du lac Biencourt
- R3 Ravage du petit lac Lajoie
- R4 Ravage du lac du Pain de Sucre
- R5 Ravage de la rivière Owen
- R6 Ravage du lac Temiscouata
- R7 Ravage du ruisseau Benedict
- R8 Ravage du ruisseau Baseley
- R9 Ravage du ruisseau Lizotte
- R10 Ravage du ruisseau Teed

Légende

-  Chemin de fer
 -  Route principale
 -  Route secondaire
 -  Région administrative
 -  Hors UA
 -  Unité d'aménagement (UA)
 -  Hydrographie
 -  Habitat faunique du cerf de Virginie
- Superficie incluse au CPF**
 -  Forestière productive
 - Superficie exclue du CPF**
 -  Exclue du CPF
 -  Principale aire protégée au registre (MDDEFP)

Cet objectif a été introduit dans les analyses sous la forme d'un seuil minimal de peuplements d'abri et d'abri-nourriture à atteindre, puis à conserver à long terme dans chaque compartiment.




Cibles et seuils retenus pour les types de peuplements

Types de peuplements	Cible (%)	Seuil minimal (%)
Peuplements d'abri	35	17,5
Peuplements d'abri-nourriture	25	12,5
Peuplements de nourriture	Production soutenue	

L'introduction des cibles dans l'analyse a des effets sur la quantité de peuplements d'abri et d'abri-nourriture disponible, soit des augmentations de 23 % des peuplements d'abri et 3 % des peuplements d'abri-nourriture.

L'impact sur les niveaux de récolte à court terme des objectifs pour le cerf de Virginie a été estimé à -4 % du volume total et à -3 % du volume des essences SEPM.

Particularités liées à l'habitat du cerf de Virginie

-  Il n'y a aucune récolte dans l'abri des ravages R3, R4, R6, R7, R8, R9 et R10 puisque le niveau d'abri se situe sous la cible de 35 %.
-  Aucune récolte des peuplements à dominance de thuya n'est permise dans les ravages.
-  Le volume de thuya en essence secondaire de même que celui associé aux bandes riveraines localisées dans les ravages est présent dans les possibilités évaluées et fait l'objet d'un ajustement à la section « Détermination ».

Note

Pour plus d'informations sur la prise en compte de cet enjeu, vous pouvez consulter le fascicule sur le cerf de Virginie du Manuel de détermination des possibilités forestières.

Dimension des bois

Cette unité d'aménagement présente un enjeu au niveau de la dimension des bois récoltés pour les strates à dominance de SEPM, de bouleau à papier, de bouleau jaune et de thuya. Pour répondre à cet enjeu, le Bureau du forestier en chef a intégré dans ses analyses les cibles établies par la DGR. Les cibles retenues sont décrites dans le tableau ci-dessous.

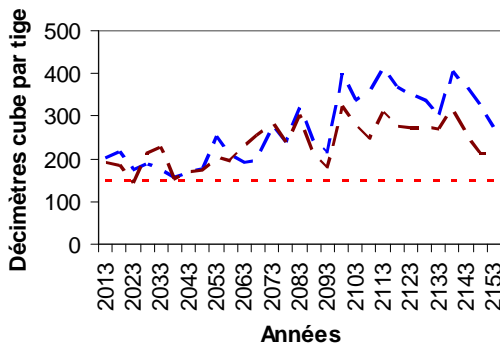
Cibles retenues pour la dimension des bois par groupe de strates

Groupe de strates	Cibles	Minimum
SEPM	Volume minimum des tiges récoltées (dm ³ /tige)	150
Bétulaie blanche	Diamètre quadratique moyen des tiges récoltées (cm)	20
Bétulaie jaune à résineux et sapinière à bouleau jaune	Surface terrière totale minimale (m ² /ha)	26
Cédrrière	Surface terrière totale minimale (m ² /ha)	35

Évolution du volume moyen des tiges récoltées dans les strates SEPM

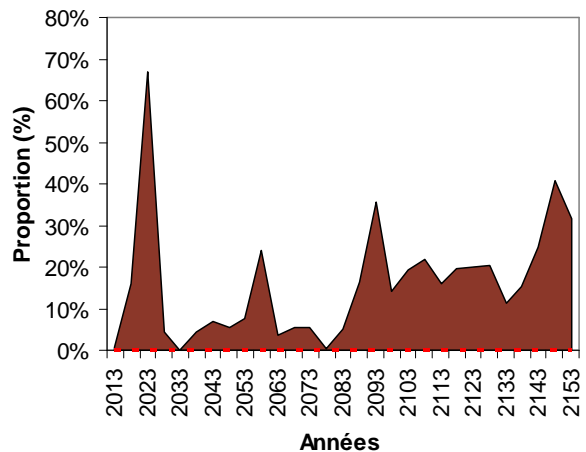
Évolution du volume moyen des tiges récoltées

— Avec cibles — Sans cibles - - - Seuil minimal



Évolution de la proportion récoltée dans les peuplements de petites tiges

■ Sans cibles □ Avec cibles - - - Seuil maximal



Les cibles retenues pour le SEPM présentent un gain sur 15 ans de la dimension des bois SEPM récoltés de 9 % à court terme et de 2 % sur 25 ans. L'effet global de ces cibles sur les niveaux de récolte à court terme est estimé à -6 % du volume total, à -3 % du volume des essences SEPM, à -9 % du volume de thuya et à -14 % du volume de bouleau à papier. Il n'y a pas d'impact pour le bouleau jaune.

Particularités liées à la dimension des bois

- ✘ Cet enjeu est identifié afin de favoriser la proportion des bois utilisables pour les produits du sciage.
- ✘ Les critères pour le SEPM et le bouleau à papier s'appliquent uniquement à la coupe totale.
- ✘ Les critères pour le bouleau jaune et le thuya s'appliquent uniquement à la coupe progressive irrégulière.
- ✘ L'impact pour la dimension des bois a été calculé globalement pour l'ensemble des cibles retenues.

Note

Pour plus d'informations sur la prise en compte de cet enjeu, vous pouvez consulter le fascicule sur la production de la matière ligneuse du Manuel de détermination des possibilités forestières.




Certification

Éléments de certification intégrés dans le CPF

Lors de l'adoption de la LADTF, le MRN s'est engagé dans la certification de l'aménagement durable des forêts. Le Bureau du forestier en chef a intégré dans le CPF les principaux éléments de portée stratégique ayant un impact significatif sur les niveaux de récolte. Ainsi, puisque le territoire de l'unité d'aménagement 011-52 prend en compte les éléments de la norme Grands-Lacs/St-Laurent du Forest Stewardship Council (FSC), des discussions avec les responsables de la DGR ont eu lieu afin de bien cibler les éléments à intégrer dans le CPF.

Élément de certification intégré dans le CPF

 Seuil de rétention accru à 4,5 % dans les coupes totales.

La certification permet de maintenir les certificats garantissant l'accès au marché des produits forestiers issus de l'unité d'aménagement. L'impact sur les niveaux de récolte à court terme de cet élément est négligeable dans cette unité d'aménagement.



Objectifs régionaux et locaux d'aménagement durable des forêts

Certains objectifs particuliers peuvent avoir été identifiés notamment par des communautés autochtones ou des acteurs régionaux comme les tables de gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire (TGIRT) ou la commission régionale des ressources naturelles et du territoire (CRRNT). Dans une perspective d'aménagement durable, le Forestier en chef tient compte de ces objectifs dans le calcul des possibilités forestières de l'unité d'aménagement, s'ils présentent les caractéristiques suivantes :

- ✘ L'objectif est soumis par les instances décisionnelles régionales ou locales et est retenu par la Direction générale régionale.
- ✘ L'objectif est de portée stratégique. Il doit avoir une influence sur la forêt ou sur la répartition des interventions dans le temps et dans l'espace perceptible à l'échelle de l'unité d'aménagement.
- ✘ Le territoire sur lequel l'objectif est ciblé doit être clairement défini.
- ✘ L'objectif doit être traduit en cible quantifiable sur la base d'un indicateur précis.
- ✘ La cible et l'indicateur utilisés doivent être compatibles avec un calcul des possibilités forestières et s'exprimer sous forme de quantité de forêt ou d'interventions forestières.

Outre les éléments déjà présentés dans les autres sections du rapport, aucune particularité régionale ou locale de portée stratégique n'a été considérée dans les présentes analyses.



Maintien de la qualité du milieu forestier

Cette section du rapport présente comment les enjeux de maintien de la qualité des écosystèmes aquatiques, humides et riverains et de la qualité visuelle des paysages sont pris en compte dans les analyses de cette unité d'aménagement.

🌳 Lisières boisées

La réglementation en vigueur prescrit la protection ou la récolte partielle des lisières boisées riveraines et de bandes de protection associées à certaines affectations afin de préserver la qualité des milieux riverains et de l'eau ou l'intégrité des valeurs liées aux affectations. Ces lisières boisées occupent 11 300 ha, soit 7 % de l'unité d'aménagement. L'effet de ces modalités est pris en compte dans le CPF en ajustant les niveaux de récolte à la baisse. Les réductions appliquées sont présentées dans le tableau ci-dessous.

De plus, de nombreux corridors routiers et/ou bandes de protection associés à des affectations territoriales ont été comptabilisés lors de la cartographie. Ceux-ci sont incorporés dans le calcul de réduction pour les lisières boisées présenté ci-dessous.

Groupes d'essences	Réduction pour les lisières boisées riveraines (%)
Résineux	- 8
Feuillus tolérants	- 2
Feuillus intolérants	- 6
Total	- 6

Ces réductions sont intégrées dans la section *Résultats des analyses* et les volumes pouvant être récoltés dans les lisières boisées sont présentés dans la section sur la *Répartition des volumes récoltés*.

🌳 Qualité visuelle des paysages

Des paysages ont été identifiés comme visuellement sensibles pour l'unité d'aménagement 011-52. Ces paysages occupent 14 140 ha, soit 9 % de l'unité d'aménagement. Cependant pour les fins du présent calcul, seuls les encadrements visuels de plus de 100 ha ont été retenus (13 800 ha). La qualité visuelle est maintenue en modulant dans le temps les superficies récoltées dans ces paysages.

Une analyse de sensibilité effectuée dans cette unité d'aménagement a démontré que les impacts de ces mesures sur les niveaux de récolte à court terme étaient négligeables.

🌳 Note

Pour plus d'informations sur la prise en compte de ces enjeux, vous pouvez consulter le fascicule sur le maintien de la qualité des milieux aquatiques, humides et riverains et celui sur le maintien de la qualité visuelle des paysages du Manuel de détermination des possibilités forestières.



Perturbations naturelles

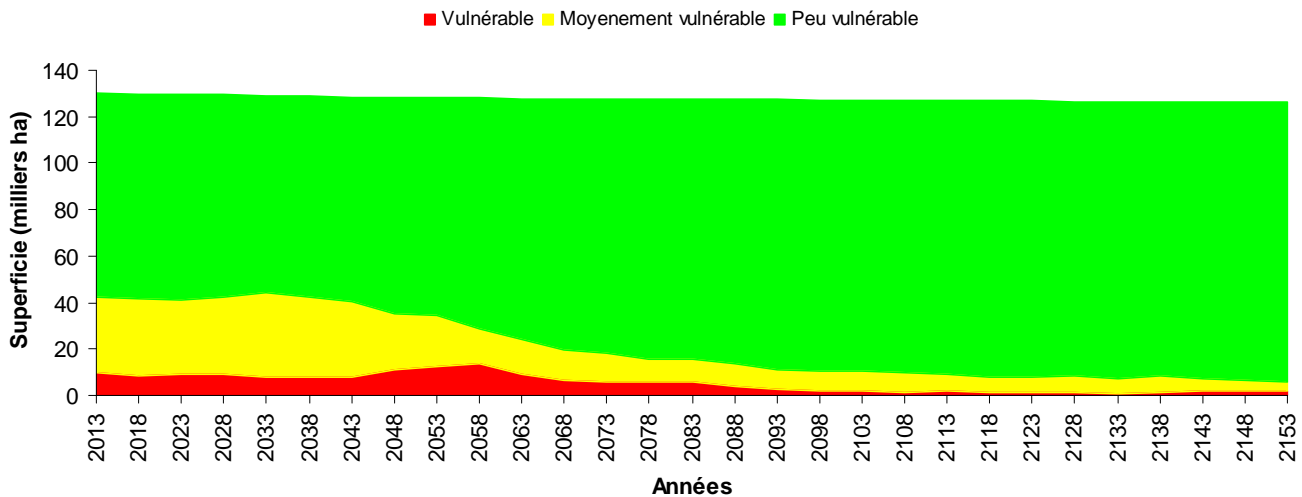
Historique et cycle des feux

L'unité d'aménagement est caractérisée par un cycle de feu supérieur à 1 000 ans. Selon les connaissances actuelles les plus à jour sur le sujet, des cycles de feux supérieurs à 1 000 ans n'ont pas d'influence sur les possibilités forestières à rendement soutenu à long terme. Advenant des feux importants, les possibilités forestières seront ajustées en conséquence.

Insectes et autres ravageurs

La forêt de l'unité d'aménagement a été fortement affectée par l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) qui s'est terminée dans les années 1980. Le graphique ci-dessous montre l'évolution de la vulnérabilité à la TBE de l'unité d'aménagement 011-52 dans l'avenir, sur la base de la stratégie d'aménagement mise en place.

Évolution de la vulnérabilité à la TBE



Afin d'évaluer l'impact éventuel de l'épidémie, le Bureau du forestier en chef s'est basé sur les relevés aériens de 2012 réalisés par la Direction de la protection des forêts (DPF) du MRN ainsi que sur la vulnérabilité actuelle du couvert forestier. Ces connaissances ont permis de catégoriser les unités d'aménagement selon leur degré de vulnérabilité et d'accorder une priorité au domaine de la sapinière dans les régions où la TBE a causé des impacts importants lors de la dernière épidémie.

Cette unité d'aménagement présente une faible vulnérabilité à l'insecte et il n'y a aucun relevé de dommage important récent.

Note

Pour plus d'informations sur la prise en compte de cet enjeu, vous pouvez consulter le fascicule sur l'intégration des perturbations naturelles du Manuel de détermination des possibilités forestières.



Synthèse des impacts de la stratégie d'aménagement

Impacts sur les niveaux de récolte et sur les objectifs visés		
Éléments mesurés	Impact sur le volume total récolté	Effet sur l'objectif visé
Structure d'âge	-1 %	Maintien du niveau d'altération faible dans 5 UTA et répartition adéquate par UTR des superficies de vieilles forêts sans délai
		Maintien du seuil d'altération faible pour les forêts en régénération
Organisation spatiale	-25 %	Meilleure répartition spatiale des interventions
Cerf de Virginie	-4 %	+23 % de peuplements d'abri
		+3 % de peuplements d'abri-nourriture
Dimension des bois (SEPM, BOP-R, BOJ-R, THO)	-6 %	+2 % de la dimension des bois SEPM récoltés
		Assure un approvisionnement en bois de dimension souhaitée pour le SEPM, le thuya, le bouleau à papier et le bouleau jaune
Certification		Seuil de rétention accru à 4,5 % dans les coupes totales
		Maintien de l'accès aux marchés
Protection de l'eau et diverses affectations	-6 %	Protection de 11 300 ha de lisières boisées
Qualité visuelle des paysages		Protection de 14 100 ha de paysages sensibles

Note

Les éléments indiqués dans ce tableau ne peuvent être additionnés car des synergies se produisent lors de l'optimisation et de la spatialisation.

Détermination

Le Bureau du forestier en chef réalise toutes ses analyses sur les mêmes bases, afin de disposer de comparables d'une unité d'aménagement à l'autre et pour être en mesure de cerner l'effet de chacun des éléments sur les niveaux de récolte. Certains enjeux ou objectifs n'ont pas été pris en compte dans les analyses réalisées pour évaluer les niveaux de récolte pour différentes raisons. Il peut s'agir d'éléments trop récents, de sujets difficilement quantifiables, imprécis, incertains ou provisoires. Des particularités régionales peuvent aussi expliquer ce choix. Toutefois, le Forestier en chef peut les prendre en considération s'il juge qu'ils auront une incidence sur les possibilités forestières et sur la durabilité de l'aménagement forestier.

À la lumière de ces éléments, au moment de lancer la revue externe et sur la base des résultats d'analyses, le Forestier en chef a retenu un élément à prendre en considération pour la détermination des possibilités forestières. La revue externe pourrait identifier d'autres éléments à intégrer. Les impacts anticipés de chaque élément sur le niveau de récolte totale sont indiqués lorsqu'ils ont été évalués dans le cadre d'analyses spécifiques.

Éléments à prendre en considération pour la détermination des possibilités forestières	
Éléments	Impact anticipé
Ajustement de la possibilité pour le thuya récolté en essence compagne dans les ravages de cerf de Virginie	-10 % du volume de thuya

Les résultats des analyses et les éléments additionnels de détermination fournissent un aperçu des résultats finaux, au moment de lancer la revue externe, illustrés au tableau suivant et mis en perspective par rapport aux possibilités actuellement en vigueur.

Aperçu du résultat final	Possibilités forestières par essence ou groupes d'essences en volume marchand brut (m ³ /an)									
	Rendement soutenu sur 150 ans									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2014-2018	85 200	8 900	0	300	18 600	12 100	12 800	35 900	3 800	177 600
Δ 2013-	105%	24%			13%	30%	58%	85%	-45%	63%

Observations et notes explicatives de l'analyste

Le volume de thuya généré en essence compagne dans les ravages de cerf de Virginie est estimé à 1 000 m³/an, soit 10 % du volume total de thuya. Puisque ce volume n'est pas récolté sur le terrain, il est recommandé d'ajuster la possibilité en thuya à 8 900 m³/an.

Par ailleurs, il est important de noter que la Commission Régionale sur les Ressources Naturelles et le Territoire du Bas Saint-Laurent, de concert avec la Conférence Régionale des Élus du Bas Saint-Laurent a identifié un territoire d'intérêt pour la création d'une aire protégée candidate dans l'unité d'aménagement 011-52. Une consultation publique sur cet élément s'est tenue en mars 2013. Ce territoire, qui chevauche les unités d'aménagement 011-52 et 012-51 est localisé dans la réserve faunique de Duchénier. La portion de ce territoire dans l'unité d'aménagement 011-52 représente une superficie de 2 200 ha, soit près de 1 % de la superficie totale. Le Bureau du forestier en chef a évalué l'effet d'ajouter ce territoire dans la stratégie d'aménagement. L'impact sur les niveaux de récolte à court terme est estimé à -1 % du volume total et à -2 % du volume des essences SEPM.

De plus, il a été porté à notre attention que la rétention dans les coupes totales associée à l'enjeu de certification est passée de 4,5 % à 5 %. Bien que négligeable, l'impact de cet élément sera évalué pour la détermination des possibilités forestières.



Conclusion

Une fois la période de revue externe complétée, il est possible que des analyses additionnelles soient réalisées pour intégrer de nouveaux intrants ou que des éléments de détermination soient modifiés. Les éléments de détermination retenus seront intégrés dans les analyses finales. Le Forestier en chef produira un avis à la ministre des Ressources naturelles sur les nouveaux résultats des possibilités forestières qui, selon les écarts avec la situation actuelle, pourraient être appliquées dès avril 2014.



